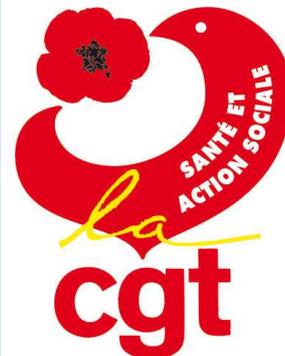




En direct avec la CNRACL

Flash d'info du groupe des élu-e-s CGT N° 7



Site Internet : <http://spterritoriaux.cgt.fr> - Courriel : fdsp@cgt.fr - Site Internet : www.sante.cgt.fr - Courriel : com@cgt.fr

Décembre 2011 / Janvier 2012

Au terme de la première année de mise en oeuvre de la réforme, toutes et tous, le 31 janvier 2012, au meeting CGT du Zénith !

Cela fait maintenant une année que la réforme imposée par le gouvernement se met en place. Elle a demandé une forte mobilisation des salariés de la CNRACL pour adapter les systèmes informatiques et les procédures aux nouvelles logiques de la réforme. Le groupe CGT maintient la pression, afin que les tutelles autorisent les moyens pour que les services gestionnaires aient la possibilité de garantir une qualité maintenue de service pour les actifs et les retraités.

L'individualisation et la complexification de la retraite ne sont pas encore à leur terme. Le rendez-vous de juillet 2012 de la réforme va les aggraver de manière significative. Le minimum garanti ne sera plus ni un minimum ni un niveau garanti de ressources ; des pensions de retraites à la baisse et inférieures deviendront la règle !

La résistance et la combattivité contre cette réforme sont à l'ordre du jour. Ce sera notamment le cas du **meeting national de la CGT, le 31 janvier 2012, au Zénith de Paris.**

Qu'on se le dise !

A noter :

Les pages du site Internet CNRACL « actifs » sont très régulièrement actualisées. Elles permettent de répondre à de nombreuses interrogations. A utiliser sans modération !

Groupe des élu-e-s CGT :

Collège des Actifs : Nicole Bernabé ; Ludovic Degraeve ; Jean-Luc Gibelin ; Aldo Pitarresi ; Sylvie Sébastien ; Monique Riveau.

Collège des Retraités : Colette Lê ; Michel Le Boudouil.

La commission de la REglementation

Mayotte : Lors de la commission du 26 septembre 2011, nous avons abordé la problématique du passage des agents de Mayotte de la CRFM à la CNRACL (*voir lettre électronique n°6*).

Depuis, aucune réponse satisfaisante du gouvernement, pire nous attendons toujours le décret et l'ordonnance. Nous n'avons aucune idée du délai de parution, ce qui implique que le service gestionnaire n'est pas en mesure de pouvoir payer les pensions CRFM dès le 1er janvier 2012 !

De plus, sur la question concernant le traitement des dossiers d'invalidité des Mahorais, ce point n'est toujours pas abordé...

Réforme : Nous avons balayé tous les décrets manquants pour l'application de la loi 2010, ce qui engendre des difficultés pour que les agents prennent une décision éclairée. Et tout cela bien sûr, sans pouvoir se retourner juridiquement contre qui que ce soit... (*exemple : le scandale du Minimum Garanti : modification des règles d'application au 1^{er} juillet 2012*).

Pour un départ au 01/07, la demande doit être déposée 6 mois avant, donc en janvier, or les textes ne sont pas parus.

Cela signifie que ni les agents ni les employeurs ne pourront connaître les

paramètres permettant de calculer le montant de la pension !

Nous avons obtenu une journée de réunion de la commission pour faire le point de toutes nos questions en attente de réponses claires.

Nous avons aussi demandé qu'un point régulier sur la mise en oeuvre de la réforme soit réalisé, une fois par an.

Les administrateurs CGT ont demandé la parution rapide du décret nécessaire à la mise en oeuvre des dispositions relatives au minimum garanti qui entre en vigueur au 1^{er} juillet 2012. Nous demandons, pour les agents ne remplissant pas les conditions pour bénéficier du minimum garanti, au moment de leur pré-liquidation, qu'ils soient informés du nombre de trimestres supplémentaires nécessaires, pour que leur pension soit élevée au minimum garanti.

Statuts locaux hospitaliers : Pour les agents hospitaliers sous statut local, nous avons demandé au service gestionnaire de saisir la DGOS pour obtenir des explications et avoir une réponse rapide dans la mesure où les agents concernés sont proches de la retraite. Nous avons exigé une communication faite à tous ces agents de la part du service gestionnaire.

La commission du fonds national de prévention

Le Conseil scientifique et technique (CST) a travaillé sur la traçabilité des expositions professionnelles. Les administrateurs CGT rappellent que les fiches d'exposition doivent être remplies par les employeurs. Pour 2012, la CGT a proposé et obtenu que le CST travaille sur la violence, la polyvalence et les multi-expositions et sur travailler autrement. Le colloque 2013 du Fonds national de prévention portera sur le thème : « Les risques psychologiques et sociaux » à la demande de la CGT.

L'étude sur la mortalité des sapeurs pompiers a duré 3 ans. La CNRACL publiera une plaquette explicative sur les résultats. Les recommandations faites sont orientées plutôt vers le ministère et non sur des recommandations préventives. Elle préconise surtout une individualité des expositions avec une traçabilité. Nous avons la crainte que cette étude ne serve le gouvernement pour

accélérer sa volonté de supprimer la catégorie active aux pompiers. L'étude a été réalisée sur l'ensemble des catégories A, B, C. Nous demandons que l'analyse soit plus approfondie par catégorie A, B, C, sur les nouvelles cohortes (tous les 10 ans). Nous tenons aussi à ce que le financement soit réellement assuré par la direction de la sécurité civile et gestion de crise. Il est indispensable d'éviter les dérives liées à une exposition individuelle permettant de supprimer la catégorie active à tous les pompiers. Il sera aussi important de pouvoir déterminer la durée d'exposition nécessaire pour bénéficier de la catégorie active. Enfin, l'étude est axée seulement sur la situation des pompiers professionnels. Nous avons exigé que la nouvelle étude soit effectivement sur la morbidité et non sur la mortalité !

La commission des comptes

La situation de trésorerie de la CNRACL a été assez tendue en cette fin d'année 2011. Les réserves servant de fonds de roulement ont été, petit à petit, consommées. Cela a nécessité une autorisation de découvert temporaire plus importante au moment du versement des pensions. Les administrateurs, et en particulier celles et ceux de la CGT, sont vigilants pour que les pensions des retraités soient bien versées aux dates annoncées.

La situation budgétaire du régime et les projections jusqu'en 2020 feront l'objet d'une réunion spéciale du bureau de la CNRACL début février 2012. Nous y reviendrons ultérieurement.

La commission du partenariat

Reprise d'antériorité des dossiers actifs : Au 1er novembre, les services gestionnaires annoncent que 90% des centres de gestion des collectivités territoriales et 80% des établissements de la FPH ont alimenté les comptes individuels de retraite des actifs. La CGT a insisté sur la nécessité que les dossiers ouverts soient réellement complets dans l'intérêt des actifs. Les Relevés de situation individuelle (RIS) ou les Estimations indicatives globales (EIG) que chaque actif reçoit tous les cinq ans à partir de 35 ans doivent être complets et justes. En cas de problème, il faut s'adresser à son employeur actuel pour y apporter les modifications indispensables.

A noter :

Minimum garanti et minimum contributif : Avant la réforme de 2010, le minimum garanti fonctionnait comme un « montant plancher » de la retraite notamment pour les carrières incomplètes, et relevait de fait les pensions inférieures à ce minimum garanti.

Depuis la réforme et plus encore à compter de juillet 2012, le minimum garanti n'est plus sur ce principe mais sur celui du minimum contributif du régime général. Il correspond aux assurés qui ont cotisé la durée légale et ont dépassé l'âge de la retraite à taux plein. De fait, toutes et tous les salariés aux carrières incomplètes auront une retraite inférieure au « minimum garanti » ainsi bien mal nommé !

C'est vraiment injuste !

La commission du fonds d'action sociale

Le guide 2012 de l'Action sociale va paraître dans les prochains jours. Il cible plus de 15% des pensionnés de la CNRACL, il est également diffusé auprès des nouveaux retraités, des centres communaux d'action sociale et organismes sociaux, soit au total 160 000 guides.

Tous les retraités, si besoin, peuvent y avoir accès :

Par téléphone	Par courrier affranchi	Par Internet
05 56 11 36 68 Les chargés d'accueil vous renseignent tous les jours ouvrables de 9H00 à 16H00 Un serveur vocal est à votre disposition 24H/24H et 7 jours/7.	Caisse des Dépôts CNRACL-Fonds d'action sociale Rue du Vergne 33059 Bordeaux Cédex	www.cnrACL.fr Espace retraités : Le Fonds d'Action Sociale Contactez nous !

Ce guide prendra en compte, au 1er février 2012, la revalorisation de la participation horaire de la CNRACL concernant l'aide ménagère à domicile : Tous les départements à 19,20€, sauf Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle à 19,40€.

Le montant 2011 alloué à cette prestation par le FAS est de 30 millions d'€, soit 30% de son budget.

En 2012, comme nous vous l'avions annoncé, la nouvelle étape de la politique d'action sociale se mettra en oeuvre. Nous vous en précisons les modalités au printemps, suite au prochain Conseil d'Administration.

Pourquoi ? Le décret annoncé et applicable à cette date va mettre en pièces le minimum garanti.

Avant la réforme 2010, la pension CNRACL d'un pensionné sur deux était relevée au minimum garanti.

Avec la mise en oeuvre de cette réforme depuis le 11 novembre 2010, les pensions des retraités des fonctions publiques territoriale et hospitalière se rapprochent de manière inéluctable du minimum contributif du régime général (608,15 euros mensuels).

Notre alerte à cette commission concerne la paupérisation d'un nombre croissant de retraités qui va s'aggraver de façon significative encore au 1er juillet 2012

A NOTER

Dates des stages formation **Invalidité commissions de réforme** :

- ◆ Toulouse le 22/05/2012 ;
- ◆ Amiens le 05/06/2012 ;
- ◆ Lyon le 19/06/2012 ;
- ◆ Brest le 11/09/2012 ;
- ◆ Le Mans le 25/09/2012 ;
- ◆ Limoges le 09/10/2012.

Dates des 6 stages de formation **Retraite** qui auront lieu à Bordeaux :

- ◆ du 21 au 24 mai 2012 ;
- ◆ du 04 au 07 juin 2012 ;
- ◆ du 18 au 21 juin 2012 ;
- ◆ du 10 au 13 septembre 2012 ;
- ◆ du 24 au 27 septembre 2012 ;
- ◆ du 08 au 11 octobre 2012.

Prendre contact avec les secteurs « formation retraite » des fédérations !